

LE MESSENGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATINÉE 21. N° 10

TE VEA NO TAHITI.

Mahana paé 6 titeima 1872.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an..... 10 fr.
 Six mois..... 6 fr.
 Trois mois..... 3 fr.
 En dehors de ces chiffres.
 Le port en plus.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 à l'Imprimerie du Gouvernement.

PREX DES ANNONCES (non comptables):
 Les annonces par lignes..... 30 c. la ligne
 Les annonces courantes se payent à la suite du journal
 Les annonces courantes se payent à la suite du journal.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Option pour la nationalité française. — Décision portant
 concession du sursis de jugement. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les vaisseaux anglais au Havre. — Nouvelles et faits
 divers. — L'Observateur de Paris. — Un bas au Jardin des Plantes. — Annonces
 hydrographiques. — Mouvements des ports de Papeete et Papeari. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Option pour la Nationalité française.

Traité du 10 mai et du 11 décembre 1871.

L'Officier de l'état civil de la commune de Papeete, Ile Tahiti, centralisateur du service pour les Etats du Protectorat, a l'honneur de porter à la connaissance des personnes originaires des territoires cédés à l'Allemagne (Alsace-Lorraine) la forme dans laquelle il doit être procédé à l'option, des personnes qui y sont intéressées, et des avantages qui y sont attachés.

Dans les communes françaises la déclaration d'option sera toujours faite à la mairie par l'intéressé, civil ou militaire, devant l'officier de l'état civil (Officier de l'état civil à Tahiti), assisté bien pour le corps de troupe, fonctionnaires et agents militaires et civils, etc., en service dans chaque colonie, que pour les équipages des bâtiments des stations locales ou de ceux qui viendront en relâche. Il en sera naturellement de même à l'égard des personnes originaires des territoires annexés et qui pourraient être domiciliés ou de passage dans les colonies; en un mot, toutes les personnes qui originaires d'Alsace et Lorraine, c'est-à-dire nées dans les territoires cédés, tiennent à conserver la nationalité française, sont tenues d'en faire la déclaration devant l'autorité civile de la commune où elles se trouvent en résidence ou de passage, sous peine d'être considérées comme ayant opté pour la nationalité allemande.

Il leur sera délivré un exemplaire imprimé et signé de cette déclaration, libellée suivant les formes prescrites par le garde des sceaux, ministre de la Justice.

Les mineurs et les femmes mariées pourront également opter pour leur nationalité, avec l'assistance de leurs représentants légaux.

La convention additionnelle du 11 décembre 1871 ayant étendu le délai pour les options dans les colonies jusqu'au 1^{er} octobre 1873, ces déclarations d'option seront reçues à Tahiti, commune de Papeete, tous les jours, de 1 heure à 3 heures du soir, dans la salle de l'état civil de la Maison Commune de Papeete, sise au palais de justice, à partir du 15 octobre 1872 jusqu'au 15 avril 1873.

Il résulte de ce qui précède que ceux qui sont nés dans les territoires cédés, quels que soient leur âge, leur sexe et leur domicile, sont tenus de faire une déclaration, s'ils entendent conserver la qualité de Français; qu'à défaut de cette déclaration dans les délais prescrits, ils seront considérés comme Allemands; et qu'à contrario tout ceux qui ne sont pas nés dans ces territoires n'ont aucune déclaration à faire et sont Français de plein droit.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société.

Vu l'article 27 du décret du 18 août 1868 sur l'organisation du service judiciaire aux Etablissements français de l'Océanie et aux Etats du Protectorat;

Sur l'article 10 de l'arrêté du 23 mars 1869
 Sur la proposition du chef du service judiciaire,

Avisons notifié et décernons:

MM. AMOY (Eliane),

HONNET,

CABRELLA,

DONNET,

LAFARGE,

PATRY,

RENT,

SECUR,

SERVAN,

THUNOT.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au Messenger et insérée au Bulletin officiel des Etablissements.

Papeete, le 4 décembre 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:

Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,
 HOLLER.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Par décision de M. le Commandant en conseil d'administration, le directeur des ponts et chaussées a été autorisé à délivrer au sieur Villard, propriétaire à Pirae, lequel est aux droits du sieur Labbé, le certificat prévu par l'arrêté du 20 juin 1863, afin de régulariser les travaux de prises d'eau faits antérieurement à la publication dudit arrêté. Le certificat dont il s'agit n'ayant point été délivré en temps et lieu, bien que le propriétaire se soit conformé aux prescriptions dudit arrêté, la décision précitée du Commandant en conseil d'administration autorise le directeur des ponts et chaussées à délivrer à l'insertion de trois avis consécutifs dans le Messenger de la colonie.

Les personnes qui auraient des oppositions à former contre la délivrance du certificat dont il s'agit auront à les produire par écrit, sur un registre qui sera mis pendant un mois à leur disposition, à partir du vendredi 6 décembre 1872, au bureau des affaires courantes jusqu'au jeudi 13 décembre 1872.

Mai te sui te fantan ras a le Tomana tei rave his i roto i te apoo ras a te hau, un fantia his 'tu e te foia rastira no te mau olopa purum e te ta taru, e o too atu ia M. Villard ra, e feto feto i Pirae, e o te mau i te mau fau-fa a M. Labbé, te parau fantia i fantia his i roto i te faue ras no te 30 no tino antieré, no te fantiafiro ras o te mau chipa no te faue ras pape i rave his, bou fana fana ras ra, no te mona e, nita tana parau fantia ra i tau his 'tu i te tau e au ai ra, a haupo mo'a i te feto feto i te mau vahi aom i fantia his i roto i tava faue ras ra; te fantia his me te Tomana i roto i te haupo ras a te hau, e i fantia his, e o toru ne nenei van his 1868 parau his i roto i te Van.

Te feto feto e parau ras i rano i tei ne parau, e pa roto mai in i te parau papei, e i roto i te pua a haupo his no te reira, e hope nos te ave bou, mai te feto feto e parau ras a te hau, e i fantia his, e o toru ne nenei van his 1868 parau his i roto i te Van.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire de la République ne recevra pas les mercredi 14 et 15 décembre.

Les vaisseaux anglais au Havre.

On lit dans le Journal du Havre:

Nous avons raison de dire que la présence en rade du Havre, des vaisseaux de haut bord *Northumberland* et de la magnifique frégate *Suffren*, envoyés par le gouvernement anglais pour saluer M. le Président de la République, était une véritable manifestation, et d'une haute portée. Ce qui s'est passé le 16 est venu confirmer, sur ce point, nos prévisions.

M. le chef d'escadre Vissintari, lors de la visite officielle qu'il a faite à terre samedi 14 M. Thiers, avait, en son conseil municipal, M. le maire du Havre, ses adjoints, le conseil municipal, le maire-préfet, ainsi que les autorités militaires et maritimes, à vouloir bien venir visiter la frégate *Suffren* sur laquelle il a arboré son pavillon. M. le Président de la République lui-même avait engagé M. le maire à donner à cette visite la solennité que les circonstances comportent.

Hier donc, à deux heures, sur le *Francis* ^{N°}, frété à cet effet, prenait place M. Guillemaud, maire, MM. Faure et Brulé, adjoints, et un très grand nombre de conseillers municipaux ainsi que quelques personnes invitées, avec des dames. Etaient aussi à bord et de l'artillerie, et le lieutenant-colonel du 5^e de ligne. Dans un autre petit steamer suivait M. le commissaire-général de la marine et M. le sous-préfet.

Arrivés au *Suffren*, les visiteurs furent reçus aux sons de la *Marseillaise*, par M. le commandant anglais, avec cette courtoisie amicale dont nos voisins ont le secret. Les présentations furent faites et l'on commença la visite de la frégate. Nous n'avons pas le loisir, ici, d'en faire une description, qui serait nécessairement fort incomplète. Disons seulement que, d'après le nouveau système adopté dans la marine anglaise, cette frégate n'est cuirassée que dans la partie centrale, qui renferme un fort blindé de quatre côtes de plaques de tôle de 22 1/2 cent. d'épaisseur, et que ce fort est armé de huit pièces de canon de 35 cent. d'ouverture et pesant 16,000 kilogrammes chacune, sans l'affût. Au-dessus de ce fort, à l'abord et à l'arrière, sont deux batteries demi-circulaires, en orate, et en renfoncement sur le flanc du navire. Chacune est percée de deux sabords, afin que la pièce, un peu moins forte que celles du fort central, puisse tirer à l'avant ou à l'arrière, dans un arc de cercle du tiers du tour de l'horizon. Chacune de ces batteries circulaires est armée d'un canon de 16 tonnes, et blindée de plaques de 15 centimètres.

M. le commandant fit faire d'abord l'exercice et la manœuvre de l'une de ces énormes pièces de la batterie basse. En huit minutes elle est reculée, chargée (les canons se chargent par la bouche), ramené en place pour le tir, pointée et tirée. Six hommes seulement, grâce à la puissance des leviers, avancent, reculent et font tourner sur elle-même cette énorme pièce. On répéta même l'exercice dans la batterie haute, servie par des artilleurs de la marine, tandis que les pièces de la batterie basse sont servies par des marins. Le tir fut, en quelques minutes, succédé d'un sabord à l'autre avec une ex-

l'ordonnance et au milieu des signes non équivoques d'admiration et de respect.

Enfin M. le commandant Vansittart pria M. le maire de vouloir bien descendre, avec les personnes invitées, dans sa cabine, où ne touchant rien de servir à l'égout de la cabine ne pouvait pas, à traverser l'air, à tout le monde d'y prendre place, et force fut à M. le commandant d'y faire monter un nombre limité de personnes. A la tête de la suite, M. le commandant anglais, ayant auprès de lui son collègue, M. le capitaine de vaisseau Alexander, commandant le *Northumberland*, officier d'une rare distinction et qui porte la croix d'officier de la Légion d'honneur, M. le consul d'Angleterre au Havre était également assis auprès du commandant ; ses trois assistants représentaient l'Angleterre. A gauche, M. Guillemin, maire du Havre, MM. Faure et Brulé, adjoints, puis M. le sous-préfet ; à droite, M. le conseiller général Mébert, venait ensuite M. le colonel Thérion, MM. Peulevey et Bazan, conseillers généraux, MM. les officiers d'artillerie et de génie ; puis M. Lecour, rédacteur du *Courrier du Havre*, et Amédée Maréau, rédacteur en chef du *Journal du Havre*.

Le lunch fut très animé et très gai. Au dessert, M. le commandant anglais se leva et prononça d'une voix claire et ferme un toast à la France et au Président de la République. Il scandait pour ainsi dire chaque mot, comme s'il en sentait la valeur et la portée. On sentait qu'il ne parlait pas en son nom seulement, mais que, comme il l'a dit, il remplissait une mission qui donnait à sa parole une autorité officielle. Il demanda d'ailleurs de s'exprimer en anglais afin d'être plus maître et plus sûr de son expression. Voici ses paroles :

« Messieurs, le sentiment public, en Angleterre, je suis heureux de le dire, est toujours et plus que jamais favorable à la France, et la belle France que nous aimons. Pour ma part, je suis heureux d'avoir été choisi pour venir représenter l'Angleterre sur vos côtes et saluer à son passage votre illustre Président. Permettez-moi donc de boire à la belle France, à tous les chefs qui la dirigent, et au plus illustre d'entre eux, M. Thiers ».

Ces discours causèrent l'assistance une profonde émotion ; il fut accueilli par un cri unanime et une triple salve d'applaudissements.

Après un échange de divers autres toasts, où se sera, et MM. les membres du conseil municipal du Havre descendirent. On verra du champagne et l'on but à son tour à la France, à l'Angleterre, et à leur réconciliation amicale. L'un des assistants ayant rappelé au commandant que les flottes française et anglaise avaient glorieusement uni leurs pavillons dans la baie Noire et exprime le vœu qu'il en fut encore de même à l'avenir.

« Le vœu s'est accompli », répondit-il, la France et l'Angleterre doivent être unies et amies ».

Puis, levant de nouveau son verre, il dit :

« A la belle France, et (s'adressant à la France) à la France aussi ».

Les conversations continuèrent jusqu'à ce que les invités se retirèrent les uns, et il y avait quelque chose de grave et de poignant à la fois dans ces démonstrations de sympathie, et l'on sentait que rien de banal, de convenu, n'avait cours ; les cœurs battaient vraiment et chaochaient.

Ah ! si les deux gouvernements avaient su, avaient voulu s'entendre, s'ils le voulaient encore ! Si des vœux d'étroit éloignement ne prévalaient souvent contre le sentiment public, quelles forces auraient deux nations comme la France et l'Angleterre, étroitement unies, se connaissant, s'appréciant mutuellement !

Si cela avait été compris, la France, sans doute, ne serait point en l'état où elle est, et l'Angleterre elle-même, qui sent aujourd'hui son affaiblissement, conséquence de nos revers, l'Angleterre n'eût pas eût la révision du traité de 1866, ni les rigueurs de Genève ; elle n'eût pas été écartée de Berlin, ou plutôt les ententes de Berlin n'eussent pas été possibles.

On le sent vivement, en Angleterre, on en rage sans doute, et il vient une heure où le sentiment public fait explosion. Sommes-nous à cette heure ?

Le spectacle vraiment grand dont nous avons été témoins hier est-il un indice que la nation anglaise n'entend plus on l'humilie ou qu'on la lie à l'écart ; qu'elle prétend reprendre le rang et l'autorité qui lui sont dus dans les affaires du continent ? Nous voulons l'espérer, car ce n'est pas assurément pour faire une vaine démonstration de courtoisie et prononcer des paroles que le gouvernement anglais nous a envoyé ces deux vaisseaux, et que l'officier si distingué qui les commandait a donné ces assurances en ajoutant « qu'il était heureux de remplir cette mission et que, si son chef était présent, il dirait les mêmes choses, mieux sans doute (c'était modestie), mais enfin les mêmes choses, et peut-être avec plus d'énergie ».

Tout le monde s'est retiré profondément impressionné. On s'est rembarqué à bord du *Francis I^{er}*. Quelques consuls, entre autres M. le consul de Russie, étaient présents, et pourrait dire à leur gouvernement l'effet de courtoisie, voire même l'effet de respect de leur part, qui nous a mené si salu par quinze coups de canon, et les sept cents matelots du *Sollon*, sur le pont, firent un sentent sept bourelles. Le spectacle était imposant, émouvant surtout, et ceux qui ont pu en être les témoins en garderont longtemps la souvenance.

Les milliers de voix criant, des vaisseaux anglais : « Vive la France ! » ne vont répondant : « Vive l'Angleterre ! » le bruit du canon, la mer un peu houleuse, nous les répétions, il y avait la grande chose de grand : c'était comme le chœur de deux grands peuples qui s'unissent !

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

M. Barth, président de l'Académie de médecine, écrit au président de l'Académie des sciences pour appeler l'attention sur une association qui vient de se fonder : l'Association française contre les abus des boissons alcooliques. Les membres de la commission d'organisation sont MM. Barth, Baillergue, Bergeron, Bouchardat, Chausse, Dechambre, Fauvel, Herard, Baron Larrey, Roussel, Linnier. L'appui de l'Académie des sciences ferait beaucoup pour le succès de l'entreprise, qui se résume d'un mot : « Combattre les progrès incessants de l'abus des boissons alcooliques. » En France, la consommation de l'alcool, qui n'était que de 350,000 hectolitres en 1850, s'est élevée à 385,500 en 1855 et à 378,000 en 1860, c'est-à-dire les quantités qui échappent aux droits. En 1850, sur 348,000 hectolitres d'alcool fabriqués en France, 850,000, c'est-à-dire les neuf dixièmes, provenaient de la distillation des produits de la vi-

gne ; en 1860, sur 1,416,000 hectolitres d'alcool, ces mêmes produits n'en fournissaient plus que 440,000, à peine les trois dixièmes. Le surplus provenait de la distillation de la betterave, des mûsses, des grains et autres substances farineuses. Aussi l'abus de l'alcool, qui valait 200 francs en 1850, ne se vend-il plus aujourd'hui que 50 francs, et le nombre des débits de boissons a-t-il augmenté progressivement la proportion de la consommation. Les conséquences de l'augmentation de la consommation de l'alcool accidentelles par suite d'exces alcooliques s'est élevée de 331 à 587 ; celui des suicides dus à la même cause s'est accru de 204 à 664. Les crimes contre les personnes commis sous l'influence de l'ivresse ont augmenté dans la même proportion. L'abus des boissons alcooliques engendre un grand nombre de maladies ; mais, de plus, il imprime aux opérations chirurgicales et aux maladies internes, même les plus légères, un caractère de gravité exceptionnelle. Cette influence désastreuse se produit par des résultats de plus en plus inquiétants. Enfin l'accroissement du nombre de cas de folie de cause alcoolique a constamment augmenté, depuis vingt ans, l'augmentation de la consommation des spiritueux, notamment dans les départements qui consomment surtout des alcools de grain et de betterave. Dans la plupart de ces départements le nombre des cas de folie de cause alcoolique a quintuplé depuis vingt ans, et est, lorsque trop, en face des tristesses révélations de la statistique, essayer en France ce qui a déjà été tenté avec succès ailleurs, et créer une ligue contre l'abus des liqueurs fortes. La nouvelle association lui applique à toutes les personnes atteintes de l'abus des boissons alcooliques d'entraver les progrès d'un mal qui entraîne de si funestes conséquences pour l'individu, la famille et la société.

Voici une histoire tout à fait amusante qui est racontée par le *Standard* : Il y a quelques jours, un gentleman nommé Nordham, était allé se baigner dans la Loue, emmenant avec lui son chien favori, un retriever. Après s'être débarrassé, il avait fait paquer de quelques vêtements, qui contenaient beaucoup d'argent, et lorsque, trop, en face des tristesses révélations de la statistique, essayer en France ce qui a déjà été tenté avec succès ailleurs, et créer une ligue contre l'abus des liqueurs fortes. La nouvelle association lui applique à toutes les personnes atteintes de l'abus des boissons alcooliques d'entraver les progrès d'un mal qui entraîne de si funestes conséquences pour l'individu, la famille et la société.

La Tribune de Chicago contient une statistique assez curieuse sur la presse américaine, empruntée aux rapports du bureau de recensement. Il paraît actuellement aux Etats-Unis 5,846 journaux et recueils, qui, au point de vue de la périodicité, se répartissent ainsi : Quotidiens, 574 ; tri-hebdomadaires, 107 ; semi-hebdomadaires, 115 ; hebdomadaires, 4,270 ; mensuels, 29 ; bimensuels, 621 ; trimestriels, 49. Sous le rapport de la matière, ces publications se répartissent de la manière suivante : Journaux politiques, 4,328 ; journaux d'agriculture et d'horticulture, 93 ; journaux commerciaux et financiers, 122 ; journaux des sociétés de bienfaisance et sociétés particulières, 81 ; journaux littéraires, littéraires et divers, 502 ; journaux spécialement fondés en vue d'intérêts nationaux, 20 ; journaux industriels et professionnels, 207 ; journaux religieux, 407 ; journaux de sport, 6 ; journaux d'anecdotes, 79. De ce tableau il ressort qu'en Amérique existe un journal ou un magazine par habitant de 3,500 habitants environ. La circulation moyenne de ces journaux est de 3,560. Un fait assez curieux, c'est que ce sont les journaux politiques qui ont le moins de circulation, 2,028 en moyenne, ce qui tient au grand nombre de feuilles locales, lesquelles ont plusieurs centaines d'abonnés. Les journaux de sport lissent 29 exemplaires, ce qui leur donne le tirage moyen le plus considérable, soit 12,250. Immédiatement après viennent les journaux religieux, avec un tirage moyen de 11,706 et un tirage total de 4,764,358. La presse agricole compte en moyenne 8,972 exemplaires. La presse littéraire vient à la suite des journaux religieux, avec de 8,808.

On sait que les chapeaux dits de Panama sont faits avec les lanières d'une plante qui croît abondamment parmi les broussailles dans le Pérou et la Colombie, et dont les feuilles en avant sont portées en segments fendus eux-mêmes en lobes. Le *Gardener's Chronicle* donne des détails sur l'importance qu'a prise cette fabrication. Pour la Colombie, c'est l'industrie la plus importante et elle alimente, on le voit, de l'importance ; mais depuis peu d'années, il se sont accrus dans une proportion remarquable. Toutefois les prix ont diminué en même temps ; mais il y a eu compensation par l'accroissement de l'exportation. Il est parti du port de Santa-Marta, en 1869, une centaine de chapeaux de Panama, représentant une somme de 33,579 livres sterling ou 884,475 francs. Le pays où l'on en expédie la plus grande quantité est Cuba ; la France en a reçu, la même année, 2,249, et les Etats-Unis d'Amérique 4,845. La consommation de ces chapeaux occupe beaucoup de monde dans les Etats de San-Pedro de Macoris et de Azua, qui en valent à 160,000 douzaines le nombre de ceux qui ont été fabriqués dans ces Etats en 1868. Ils varient au reste beaucoup de valeur, car ceux de Tolima valent de 100 à 125 fr., ou même jusqu'à 250 francs la

Il est à regret que l'Amphithéâtre ne se vendent seulement de 75 à 90 francs la douzaine, si ce n'est de 100 francs, car nous le nom
de plusieurs de ces qui valent plus de 30 francs à 30 francs la
douzaine.

On a vu dans la *Revue scientifique* de l'*Atlanx* que les dé
bris de la machine de la Chénou, qui, en quelques endroits, ont une
épaisseur de 10 centimètres, et qu'on regardait généralement comme
fortes, par des experts d'aujourd'hui, seraient autre chose, selon
le docteur Haillet, le professeur Edwards, qu'une accumulation de
débris d'animaux et de plantes, la plupart de provenance marine.
Il après une note du *Mécanisme Magazine*, il paraît que les ancres
des navires amarrés dans le voisinage des îles de granit rapportent
également des fragments de coquilles ou de rochers provenant du
fond de la mer à la surface. Cette explication nouvelle est contraire
aux idées qu'on s'était faites jusqu'à présent de la formation du
granit, qu'il faudrait attribuer à des couches ou gisements d'infus
soires, tels qu'on en trouve sur divers points du globe.

Une traversée de la Manche à la nage.

On écrit de Douvres, 24 août. Depuis quelques jours, des affi
ches, apposées sur les murs de la ville, annoncent que J. B.
Johnson, le héros de Long Bridge et champion nageur de l'uni
vers, ferait le vendredi, à la nage, la traversée d'Angleterre en
France de Douvres à Calais.

John B. Johnson, accompagné de son frère, Peter Johnson, et de
M. J. N. Collard, le secrétaire du club de la Serpentine, arriva à
Douvres, où le pari devait être exécuté. Les marins affirmèrent que
l'accomplissement d'un pareil tour de force était impossible, vu la
violence du courant dans le canal, où il faudrait avoir à fournir
un travail de 40 à 50 milles.

La tradition affirme qu'il y a environ soixante-dix ans trois éga
rdes politiques, pour échapper au châtiment qui les attendait,
entreprirent la traversée à la nage de Calais à Douvres. L'un se no
ya, les deux autres touchèrent terre, l'un d'un tel état d'é
puisement qu'il en mourut, l'autre revint à l'un et vécut dans la ville
pendant plusieurs années.

Il paraît que la présente tentative avait déjà été l'objet d'une ga
gure de mille livres sterling contre trente, mais on paraît bientôt
le double que Johnson ne ferait pas la traversée. M. Frédéric
Strange, le directeur du jardin zoologique de Surrey, qui s'en
frain le steamer *Palmerston* de Douvres, pour accompagner le na
gateur avec plusieurs amis et quelques membres de la presse.

Comme hier le temps n'était pas favorable, on remit à aujour
d'hui l'exécution de l'entreprise; mais, voyant qu'un nombre con
sidérable de curieux s'étaient assemblés sur le quai, Johnson, qui
ne voulait pas les déceper, monta sur le steamer d'où il s'é
lança dans la mer, se livrant pendant plus d'une heure à des passes
maîtrisées qui lui valurent de bruyants applaudissements. Johnson
au âge de 28 ans, de taille moyenne et d'une très belle présence.
Sa poitrine mesure 45 centimètres de tour et 5 de plus lorsqu'il se gonfle.
Il a des muscles ont un développement énorme. Mais quelque
haute idée qu'on eût de sa puissance comme nageur, on pensait
qu'il lui serait impossible de maintenir la circulation du sang pen
dant une si longue traversée.

M. Strange arriva à Douvres hier soir. A neuf heures 30 minutes
du matin, heure fixée pour le départ, plusieurs milliers de specta
teurs étaient réunis sur le quai. Le corps de musique du Jardin
zoologique de Surrey se rendit à l'hôtel de la Harpe, précédant le
cortège. Johnson, sa poitrine ornée de trente décorations, sou
levé de victoires précédentes, venait derrière, suivi de ses amis.
Quelques difficultés s'élevèrent à leur arrivée sur la jetée par suite
du refus des autorités de leur laisser franchir la barrière.

De fait, une heure précieuse pour le nageur se perdit dans cette
altération. La difficulté apparut, M. Strange et ses amis montèrent
à bord du *Palmerston*, qui s'avance à quignon vers le canal de la
jetée. Johnson apparut alors sur le tambour du steamer. Un for
midable tonnerre d'applaudissements le salua; il se jeta à l'eau.
Il était 10 heures 40 minutes. Pendant vigoureusement la vague, il
parcourut les deux premiers milles en 35 minutes. Le vent était
faible, E.-N.-E.

À 11 h. 30, Johnson fut du pont et en fut absent dix minutes
après. À 11 h. 45, il s'approcha du steamer et réclamait quelque
chose à manger, demandant en même temps s'il pouvait monter à
bord. M. Strange, voyant qu'en conséquence de la violence de la
marée, les chances du nageur d'arriver à la côte de France étaient
perdues, fut d'avis qu'il pouvait monter. Lorsqu'il fut sur le steamer,
on s'aperçut que ses jambes étaient engourdis. La circulation du
sang semblait avoir cessé complètement. Le froid avait si violent
ment atteint son système nerveux qu'il était incapable de porter à
ses lèvres le bol de bouillie qu'on lui présentait. Le steamer cingla
alors directement vers Calais, où il arriva à trois heures de l'après
midi. A quelque distance du rivage, Johnson, complètement remis,
et son frère se jetèrent à la nage chacun d'un côté du bateau, et
amusèrent les spectateurs, qui attendaient anxieusement leur arri
vée, par des tours de force.

L'Observatoire de Paris.

Nous extrayons d'un article publié par la *Revue scientifique* sous
le titre : « Histoire de l'Observatoire de Paris, » les détails suivants
relatifs aux origines de cet établissement :

Vers le milieu du dix-septième siècle, un grand nombre de savants
distingués avaient l'habitude de se réunir chez Melchisédech Thévenot,
puis plus tard au Louvre chez Claude Perrault, contrôleur des bâti
ments royaux, pour s'entretenir de la science et chercher les moyens
d'en assurer le développement. Colbert, dont Perrault était le pro
tecteur, se joignit quelquefois à eux; bientôt Louis XIV prit ces réu
nions sous sa protection et leur assigna pour local la Bibliothèque
du Louvre. Telle fut l'origine de l'Académie des sciences. Les acadé
miciens devaient s'occuper de faire en commun des expériences de
physique, de chimie, de mécanique et des observations d'astronomie.
Les salles du Louvre ne se prêtant point à cet objet, Louis XIV et
Perrault conçurent l'idée d'un bâtiment où l'on devait réunir tout
ce qui avait rapport aux sciences, et qui serait le palais de l'Académie.
C'est ce bâtiment construit dans un si bel ordre, mais non
sans grandeur, qui porte actuellement le nom d'*Observatoire natio
nal*.

L'édifice fut construit à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques.
Claude Perrault le distribua en longues galeries, en vastes salles

d'une élévation considérable desmées, soit à servir aux séances de
l'Académie, soit à contenir les collections des instruments de phy
sique, de mécanique et d'astronomie. Les sous-sols devaient renfer
mer des laboratoires de chimie, et les observations astronomiques
se faire par les fenêtres ou sur la terrasse qui surmontait tout l'édifi
ce; enfin on se proposait de bâtir dans le voisinage des logements
particuliers pour les astronomes de l'Académie et quelques autres
savants.

Ce projet grandiose ne fut réalisé qu'en partie; les académiciens
ne parurent se faire à l'idée de venir tenir leurs séances dans un
lieu aussi éloigné du centre de la capitale, à l'extrémité du faubourg
Saint-Jacques, où il y avait alors qu'enclos plantés de vignes et
de quelques rares cultures. D'ailleurs le mélange des instruments
d'astronomie, de mécanique et de chimie n'eût causé que gêne et
confusion. Ces réflexions firent changer le premier projet, et lora
que l'édifice était déjà en partie construit, on se résolut à n'y plus
que l'observatoire.

Cet édifice n'a donc point été construit dans le but spécial et
direct de satisfaire aux exigences de l'astronomie; loin de là, c'est
presque un bâtiment quelconque dont on s'est servi faute de mieux;
et c'est ce qui explique que depuis J. D. Cassini jusqu'à aujourd'hui,
tous les directeurs se sont plaints de l'inconvenance du bâtiment et
en ont, au moins dans une certaine période de leur carrière scien
tifique, demandé soit la démolition presque complète, soit le trans
fert.

La construction du palais de l'Académie fut commencée en 1667;
le 21 juin de la même année, les astronomes de l'Académie, Picard,
l'abbé, y observèrent le solstice et déterminèrent l'orientation des
façades. L'année suivante, J. D. Cassini, qui, sur la désignation de
Picard, Colbert avait appelé à Paris comme astronome de l'Académie
les sciences, trouva le bâtiment élevé jusqu'au premier étage.
Aussitôt il fit diverses observations au plus haut des tours.

Les trois tours que l'on ajouta à l'angle oriental et à l'angle
occidental du côté du midi, et au milieu de la face septentrionale,
lui paraissent empêcher l'usage important qu'on aurait pu faire
de ces murailles pour appliquer qu'on avait de cercles capables
par leur grandeur, de donner les seconds d'arc. Cassini aurait voulu
que le bâtiment fut un grand instrument. Il proposait donc « d'éle
ver les tours jusqu'au second étage et de bâtir au-dessus une grande
salle carrée avec un corridor découvert tout à l'entour pour y pla
cer les quatre quarts du cercle. Il voulait aussi une grande salle,
d'où l'on put voir le ciel de tous côtés, de sorte que l'on put suivre
la course entière d'un astre d'orient au occident sans le même instru
ment, et sur le plancher de laquelle on put tracer la description du
chemin journalier de l'image du soleil. »

Ces idées n'étaient pas celles de l'abbé de Picard, qui, en inventant
avec Azoulet le *micromètre à fils*, venait de donner le moyen d'ob
tenir une mesure exacte des angles et par suite de créer l'astrono
mie de précision. Ces astronomes voulaient des cercles muvers
des secteurs et des des autres mais des petites séries. En présence
de ces contradictions, Cassini se résolut à abandonner les astron
omes, en raison de suivre leurs avis; et comme dans son opinion un
observatoire devait nécessairement être très élevé, il ne lui parut
pas qu'il y eût lieu de changer le plan primitif. La construction de
l'Observatoire fut terminée en septembre 1671, époque à laquelle
le bâtiment fut remis en état pour les plus astronomes de l'Académie,
et où commença véritablement son histoire scientifique.

Un boa au Jardin des Plantes.

La ménagerie des reptiles du Jardin des Plantes de Paris vient de
recevoir un nouvel habit du genre le plus distingué et qui occupe la
première place dans l'ordre des serpents : un boa dit divin. Il est
parmi les serpents comme l'éléphant ou le lion parmi les quadrupè
des. Il surpasse les animaux de son ordre par sa grandeur et par
sa force, mais il ne contient aucun venin. La peau de l'extrémité de sa
queue, la grande, la force et la beauté, mais elle lui a refusé or
fennement qu'elle n'a déparé aux petites espèces de serpents.

C'est à l'espèce dont nous nous occupons qu'appartient ce ser
pent énorme dont Plin a parlé et que Regulus a trouvé aux côtes
septentrionales de l'Afrique. Sa queue a 15 mètres de longueur, sa
grandeur, l'agilité, la force et la beauté, mais elle lui a refusé or
fennement qu'elle n'a déparé aux petites espèces de serpents.

Les boas se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique. Celui
dont vient de s'enrichir le Muséum vient de l'Amérique du Sud; il
mesure 3 mètres de long et pèse 15 kilogrammes. C'est un individu ju
venile, dont l'espèce atteint, en Afrique surtout, une longueur de
plusieurs mètres.

Quand on considère la taille démesurée du boa, on ne peut être
étonné de la force prodigieuse dont il jouit. Il étouffe et écrase les
plus gros quadrupèdes dans les replis multipliés de son corps, dont
tous les points agissent et dont tous les contours souissent la proie.
S'appliquant intimement à sa surface et en suivent toutes les irré
gularités.

La grande puissance de cet animal, sa force redoutable, sa lon
gueur gigantesque, l'éclat de ses écailles, la beauté de ses couleurs,
ont inspiré une sorte d'admiration mêlée d'effroi à plusieurs na
tions sauvages. Chez les anciens habitants du Montég, le serpent
devait être un objet d'adoration. C'est surtout dans les déserts brû
lants de l'Afrique que, exerçant une domination peu troublée, le
boia devint véritablement monstreux.

On frémit quand on lit les récits des voyageurs qui ont pénétré
dans l'intérieur de cette partie du monde, sur la manière dont l'é
norme serpent devance à l'avance au milieu des herbes hautes et
des broussailles, semblable à une immense peau flexible qu'on pen
serait avoir vite. Sur son passage tout s'incline. Un large sillon
se dessine sous les outalitudes du serpent. On voit fuir devant lui
les troupeaux de gazelles et d'autres animaux dont il fait sa proie,
et le seul parti qui reste à prendre dans ces solitudes immenses
pour se garantir de sa dent meurtrière est de mettre le feu aux
herbes.

Comme particularité, nous ajoutons que de tous les habitants
des bois, le plus antipathique au divin est le singe. Par analogie,
il convoite aussi les nègres, qu'il pourait avec aménité et qu'il
engloutit tout entiers. Mais ceux-ci, qui ont très frands de la chair
du reptile, lui font une guerre acharnée et le tuent aisément pen
dant le sommeil de la digestion. (Extrait du *Courrier de S. F.*)

